

Initiatives ministérielles

gouvernements fédéral et provincial le point de vue de ceux qui ne peuvent être à la table de négociations mais dont on doit représenter les intérêts quand même.

Le processus fonctionne à deux niveaux. Un comité consultatif sur la négociation des traités, formé de 31 membres, donne le point de vue des gouvernements municipaux, des entreprises, des syndicats, du secteur de la pêche, ainsi que des groupes écologiques et de défense de la faune dans le cadre du processus d'établissement des traités. Chaque membre siège à l'un des quatre groupes sectoriels représentant les terres et les forêts, les pêches, le type d'administration et la faune. Les membres s'assurent qu'on comprend bien les intérêts et les compétences de leur organisation et qu'on en tient compte dans le cadre de la négociation des traités.

J'ai rencontré ces membres du comité consultatif. Il en va de même de notre collègue, la députée de Vancouver-Est. La Commission des traités de la Colombie-Britannique et les équipes de négociation fédérale et provinciale mettent au courant les membres des progrès des négociations.

Le deuxième palier de négociations amène les groupes d'intérêts des diverses régions de la province à participer au processus de règlement des revendications territoriales. On forme des comités consultatifs régionaux dans chacun des domaines de négociation des traités pour qu'ils représentent les intérêts locaux. La Commission des traités de la Colombie-Britannique, dans le cadre du processus de règlement des revendications territoriales, exige la création d'un comité consultatif régional avant que le Canada et la Colombie-Britannique ne se déclarent «prêts à négocier» un traité avec les premières nations. Ces comités collaborent directement avec les équipes de négociations fédérales et provinciales en participant à la formulation des préoccupations et des observations sur les diverses solutions à proposer à la table de négociation. Ainsi, nous avons formé des comités à Bulkley-Sheena, sur la côte ouest de l'île de Vancouver, à Kelowna pour le Westbank et dans la vallée du bas Fraser.

Au cours des mois à venir, les habitants de la Colombie-Britannique auront l'occasion de participer à un processus historique. Ils ont la possibilité de corriger un déséquilibre. Pendant des générations, les habitants de la Colombie-Britannique, les autochtones et les autres, ont vécu une situation de vide juridique au sujet des revendications, de revendications contradictoires et de refus de reconnaître des torts enracinés depuis longtemps.

Nous établissons un processus qui nous permettra, des centaines d'années après le premier contact entre deux civilisations, de trouver une solution juste et équitable à la répartition des terres et des ressources. L'approche «à prendre ou à laisser» ne représente pas une solution pour les années 90. Toutes les parties de bonne foi, ouvertes à de nouvelles idées, mais animées d'une nouvelle et ferme détermination à protéger leurs acquis les plus importants, doivent maintenant s'asseoir à la table des négociations. Nous devons tenir des pourparlers. Si nous ne le faisons pas, si nous ne réglons pas ces questions par la consultation et la réconciliation, nous laisserons le champ libre à ceux qui croient que la seule solution, c'est tout ou rien.

Comme je l'ai toujours soutenu, les accords d'autonomie gouvernementale donnent de meilleurs résultats quand la population visée peut y collaborer dès l'étape de conception. Ce n'est

pas le moment de régler des revendications territoriales au moyen d'un décret gouvernemental ou d'une modification constitutionnelle. C'est le moment de faire preuve de créativité et de souplesse pour conclure des accords modernes. Il faudra beaucoup de temps. Toutes les parties au processus de négociation devront faire preuve de beaucoup de bonne volonté. Ce qui nuit au processus, ce sont les propos alarmistes et les controverses que soulèvent ceux qui cherchent à se faire rapidement du capital politique.

Je crois que le processus de négociation réussira en Colombie-Britannique. Je suis de cet avis, parce que j'ai travaillé avec les responsables provinciaux, les chefs des premières nations et les membres du comité consultatif chargé de la négociation de traités. Ces gens de bonne volonté veulent absolument trouver une solution équitable.

Les Canadiens, notamment les résidents de la Colombie-Britannique, doivent régler ces questions toujours en suspens. J'invite les députés à se prononcer en faveur du projet de loi et à faire en sorte que le commissaire fédéral puisse s'atteler à la tâche.

• (1625)

M. Harris: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Étant donné que le gouvernement n'a présenté ce projet de loi aux réformistes qu'après 15 heures hier après-midi, à sa façon habituelle, je voudrais obtenir le consentement de la Chambre pour que nous puissions interroger le ministre au sujet du projet de loi.

Le vice-président: Ce n'est pas un rappel au Règlement. Ce qu'il convient de faire pour le député, c'est d'attendre de prendre la parole au nom de son parti. Il pourra alors poser des questions au ministre, qui pourra y répondre avec le consentement de la Chambre. Cela relève entièrement du consentement unanime de la Chambre.

M. Irwin: Monsieur le Président, nous avons cessé de conclure des traités à la frontière de l'Alberta et, pendant 100 ans, nous avons dit que nous reviendrions nous occuper de ces populations qui vivaient sur ce territoire depuis 10 000 ans.

Les gouvernements successifs ont essayé de lancer un processus ou pris des initiatives pour le faire. Quand je quitterai la Chambre, comme nous devons tous le faire à un moment donné dans notre vie, ce dont je serai le plus fier, c'est qu'en octobre 1993, notre gouvernement a été porté au pouvoir et en décembre 1993, la Commission des traités de la Colombie-Britannique a ouvert ses portes pour les négociations.

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, naturellement, le Bloc québécois va appuyer le projet de loi C-107.

Il y a cependant certains sujets de préoccupation qu'il serait utile, je pense, qu'on soulève ici pendant le débat. Vous savez sur la question autochtone, j'ai toujours été un tenant d'aller découvrir par moi-même la façon de vivre des autochtones et cela me permet, je pense, de m'exprimer un peu plus facilement et un peu plus formellement sur tout ce qui concerne la question autochtone. Le projet de loi qui est devant nous ne fait pas exception aujourd'hui.